

DEUX JEUNES MALFAITEURS AUTEURS DE NOMBREUX CAMBRIOLAGES SONT ARRÊTÉS PAR LES GENDARMES DE MESSAC

MESSAC (de notre correspondant). — La gendarmerie de Messac ayant été avisée que dans la nuit du 22 au 23 mars une maison de débarras et un cellier appartenant à M. Jules Monnier, cultivateur à Sévignac, en La Noë-Blanche, avaient été visités par des malfaiteurs qui avaient dérobé une paire de bottes en caoutchouc, un panier osier, lard, beurre, café, sucre, chocolat, diverses provisions de bouche et ustensiles de ménage, commença son enquête.

Par la suite, M. Julien Hamon, cultivateur au même village, supposa qu'il pouvait en être de même dans une maison voisine non habitée mais contenant des meubles et objets mobiliers appartenant à son gendre, M. Francis Dubois, employé à la S. N. O. F. à Paris, il se rendit à cette maison et constata la disparition d'un réveil, un blouson, draps de lit, torchons, serviettes, collier en Fix, canne à pêche et différents articles de ménage; il constata également que des glaces avaient été brisées ainsi qu'un globe renfermant un diadème de mariage, ce dernier retrouvé dans le fourneau de la cuisine, des armoires ouvertes avec effractions, des panneaux arrachés, etc..

L'enquête ouverte par les gendarmes de Messac les conduisit bientôt chez les jeunes Héliçon Alexis, 20 ans, demeurant au bourg de La Noë-Blanche, et D. J..., 17 ans, demeurant même commune qui, habilement cuisinés, ne tardèrent pas à avouer qu'ils étaient les auteurs de ces larcins et en avoir commis beaucoup d'autres à l'aide de complices, voleurs et récéleurs.

C'est ainsi qu'ils ont avoué avoir commis les vols ci-après dont les premiers remontent à près de 6 mois

Chez M. Catreux, aux Places, en Sainte-Anne-sur-Vilaine, une batterie d'accus, une ampoule de phare, un dispositif de fixation, un extincteur, poudre et plomb de chasse.

Chez M. Gauvin, à Port-de-Roché, en Langon, une paire de brodequins, un sécateur, une mulette.

Chez M. Cottinai, à Bain-de-Bretagne : une carabine et une cartouchière après bris de vitrine.

Chez M. Berthelot, bijoutier à Bain-de-Bretagne, un baromètre.

Chez Mme Trouvé, scierie à Messac, en deux fois, prise de courant, fil, ampoule, servant à l'installation électrique de sa scierie.

Les ruches à abeilles dans les villages de La Roche et Villeville, en Bain-de-Bretagne, et de Haut-Braufeuil, en La Noë-Blanche; du fil électrique à La Roche-des-Bouillons, en Guilpry; du fil téléphonique sur la route de Messac à Bain-de-Bretagne, et sur la route de Rennes à Nantes; des pommes de terre chez M. Orain, à Sévignac, en La Noë-Blanche; une montre chez M. Victor Hamon, du même village; des fûts à pétrole et caisses en bois chez M. Ravache, au bourg de La Noë-Blanche; un fût à pétrole chez M. Francis Lasnier, au bourg de La Noë-Blanche.

En outre une carabine a été volée avec bris de vitrine au garage Garnier, à Messac, par D... avec la complicité du jeune A. B... de Guilpry, et un revolver de provenance douteuse a été vendu à D... par le jeune L. P... de La Noë-Blanche.

Une partie des objets volés a été retrouvée au domicile du jeune D... mais la plupart avaient été déposés au domicile de Emile Guerrier, grand-père du jeune Héliçon, âgé de 81 ans, en présence de Renée Guerrier, sa tante, qui attendait l'arrivée des jeunes malfaiteurs pour se rendre compte du produit des vols de la nuit et aider à les enfouir en terre ou dans une mare située à proximité du bourg, aussi n'eut-elle pas de peine à indiquer les cachettes aux enquêteurs; notons toutefois que les draps et autres lingeeries volés avaient été brûlés dans le four du père Guerrier avant l'arrivée des gendarmes.

Tous les inculpés ont avoué les méfaits auxquels ils ont pris part, deux d'entre eux, les jeunes Héliçon et D... ont été arrêtés et conduits à la maison d'arrêt de Rennes; les autres ont été laissés en liberté provisoire.

Nous adressons aux gendarmes de Messac nos sincères félicitations pour la promptitude avec laquelle ils ont conduit cette enquête ainsi que pour le résultat obtenu.